



Assemblée générale

Distr. générale
29 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 22 c) de l'ordre du jour provisoire*

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport, établi en application du paragraphe 8 de la résolution 55/17 de l'Assemblée générale, en date du 7 novembre 2000, donne un aperçu des mesures qui ont été prises pour appliquer la résolution. Le Département des affaires politiques est chargé de coordonner la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Outre les contacts réguliers entre le Département et le secrétariat de la CARICOM, plusieurs organismes des Nations Unies collaborent étroitement et échangent des informations avec la CARICOM et ses organes. Certains de ces liens sont expliqués en détail dans le présent rapport.

* A/57/150.

** Le retard dans la publication du présent rapport est imputable à la soumission tardive des communications de certains organismes ainsi qu'à la nécessité de revoir la présentation de textes particulièrement longs.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Consultations et échanges d'informations	2–3	3
III. Informations communiquées par le système des Nations Unies.....	4–65	3
A. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.....	5–15	3
B. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.....	16–21	5
C. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	22–23	6
D. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues... ..	24–27	6
E. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	28–32	7
F. Programme des Nations Unies pour le développement	33–40	8
G. Programme alimentaire mondial	41	10
H. Programme des Nations Unies pour les établissements humains	42	10
I. Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	43–44	10
J. Université des Nations Unies	45	11
K. Organisation internationale du Travail.....	46–48	11
L. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	49–50	11
M. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ...	51–55	12
N. Organisation de l'aviation civile internationale	56–57	13
O. Organisation maritime internationale.....	58–61	14
P. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	62–64	15
Q. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.....	65	15

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 55/17 de l'Assemblée générale, en date du 7 novembre 2000, intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes », dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session un rapport sur l'application de la résolution.

II. Consultations et échanges d'informations

2. Sur l'invitation de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'ONU était représentée par le chef de la Division des Caraïbes du Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à la vingt-deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des Caraïbes, tenue aux Bahamas en juillet 2001. À la vingt-troisième Conférence, tenue au Guyana en juillet 2002, elle était représentée par le représentant résident du PNUD.

3. Des consultations sur la tenue d'une troisième réunion générale entre représentants des organismes des Nations Unies et de la CARICOM et des institutions associées se tiennent actuellement entre les deux secrétariats.

III. Informations communiquées par le système des Nations Unies

4. Comme suite à la demande du Département des affaires politiques, les chefs de secrétariat des institutions spécialisées et les chefs de programme, de département et de bureau des Nations Unies ont communiqué des informations dont on trouvera ci-après un résumé.

A. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Département des affaires politiques

5. Le Département des affaires politiques, qui est chargé de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, a coordonné l'application de

la résolution 55/17 de l'Assemblée générale. Dans l'exercice de son mandat, le Département maintient des contacts étroits avec le secrétariat de la CARICOM, les représentants permanents des États membres de la Communauté et l'Observateur permanent de cette dernière auprès de l'Organisation des Nations Unies.

6. En mai 2002, le Département a organisé la deuxième réunion technique des représentants de l'ONU et des organisations régionales sur le thème de la coopération au service de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. L'Observateur permanent de la CARICOM auprès de l'ONU a participé à la réunion ainsi qu'aux consultations entre l'ONU, l'Organisation des États américains (OEA) et la CARICOM.

7. Un représentant du Département a suivi les travaux et les délibérations de la vingt-troisième Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, tenue à Georgetown en juillet 2002, et consulté le Sous-Secrétaire général aux relations étrangères et communautaires de la CARICOM au sujet de la tenue de la troisième réunion générale des représentants des organismes des Nations Unies et de la CARICOM et des institutions associées.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires

8. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires coopère avec la CARICOM et notamment avec l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, avec lequel il échange des informations sur l'alerte avancée, en particulier durant la saison des ouragans, et sur la coordination des opérations de secours et la mobilisation de l'aide internationale. En avril 2002, le Bureau a organisé, en République dominicaine, un stage de remise à niveau portant sur l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, à l'intention des membres des équipes de réserve de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'Organisme caraïbe était représenté à la réunion régionale du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, que le Bureau a organisée pour la région des Amériques aux États-Unis d'Amérique en mai 2002. Dans le cadre du bilan mondial de la prévention des catastrophes prévu dans la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, il a analysé la situation sur le plan de la gestion des risques associés aux catastrophes dans les Caraïbes. Ensemble, l'Organisme caraïbe et le

Bureau ont fait campagne pour sensibiliser la population de façon à améliorer la planification préalable aux catastrophes et à réduire les risques encourus.

Département des affaires économiques et sociales

9. Le Département des affaires économiques et sociales a aidé la CARICOM à renforcer les capacités nationales de mise en oeuvre et de suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague pour le développement social. La Division des politiques sociales et du développement social a organisé un atelier régional sur la mise en oeuvre et le suivi du Sommet mondial pour le développement social à Saint-Vincent-et-les Grenadines, en novembre 2001, au cours duquel les politiques, programmes et projets de lutte contre la pauvreté et le chômage et de promotion de l'intégration sociale ont été analysés et des groupes de travail ont évalué la capacité du secteur social à rassembler et à analyser les données nécessaires à la formulation et à l'application des politiques et programmes socioéconomiques.

10. Le Département et le Caribbean Centre for Research and Development ont, en coopération avec le Gouvernement italien, apporté leur soutien à la troisième Consultation ministérielle et à l'Atelier de haut niveau sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'administration et de la gestion publiques tenus à la Jamaïque en décembre 2001. Les participants ont envisagé les applications que les technologies de l'information et de la communication pouvaient avoir pour améliorer à la fois le fonctionnement interne de l'administration et les services assurés à la société civile par le secteur public.

11. La Division de statistique du Département a prêté une assistance technique au secrétariat de la CARICOM dans le cadre d'un projet relatif au renforcement des capacités d'établissement de statistiques et d'indicateurs, axé sur l'informatique, l'environnement et les statistiques sociales et ventilées par sexe, qui comprenait une formation nationale au traitement de texte, aux tableurs et aux bases de données, des stages de formation régionaux et l'établissement de statistiques et de grands indicateurs écologiques et sociaux. Deux publications régionales, l'une portant sur les statistiques sociales et ventilées par sexe et l'autre sur les statistiques de l'environnement, devaient paraître à la fin de 2002.

Pour assurer la pérennité des activités et des objectifs du projet, un groupe consultatif, composé des chefs de sept offices statistiques nationaux de la CARICOM, de représentants du secrétariat de cette organisation et de la Division, a été créé.

Département de l'information

12. Le Département de l'information a produit les 12 flashes de la série d'émissions *L'ONU en action/CNN World Report*, consacrés aux problèmes des femmes, de la lutte contre la pauvreté, des enfants, de la corruption, de l'environnement, de la santé, du développement économique, des populations autochtones et du VIH/sida dans les Caraïbes. Sept reportages, consacrés à la succession, à la population, à l'habitat, au vieillissement, au développement humain et au VIH/sida, ont été réalisés pour l'émission *World Chronicle*.

13. La Radio des Nations Unies a évoqué les questions traitées par la CARICOM et les manifestations organisées par elle dans ses émissions d'informations quotidiennes et ses magazines d'actualités, par le biais de nombreuses nouvelles en anglais, en néerlandais et en créole. Plusieurs séquences sur le terrorisme ont été diffusées, dont un débat sur les effets du terrorisme dans la région et la contribution de la CARICOM à la lutte antiterroriste. Des entretiens ont été organisés avec des responsables et des spécialistes de la CARICOM, dont le Secrétaire général de l'organisation, au sujet du marché et de l'économie uniques de la CARICOM, de la Cour de justice des Caraïbes, de l'économie mondiale, des répercussions de la mondialisation sur les petits États insulaires, du trafic de drogues et d'armes légères et d'un plan stratégique régional de lutte contre le VIH/sida. L'évolution de la situation politique en Haïti a été suivie de près. Il a été rendu compte des réunions et manifestations consacrées à des questions intéressant la CARICOM dans des émissions quotidiennes et hebdomadaires. Des reportages ont été réalisés sur les problèmes liés au commerce international et régional, aux opérations bancaires extraterritoriales, au blanchiment d'argent, à l'environnement et aux changements climatiques.

14. Le Groupe chargé des Caraïbes au sein de la Section de la Radio a noué d'étroites relations avec le bureau du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues à la Barbade, dont il a présenté les services et les travaux. En étroite

coopération avec le secrétariat de la CARICOM et le Centre d'épidémiologie des Caraïbes, le Groupe a rendu largement compte de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, tenue en juin 2001. Le numéro de décembre 2000-février 2001 de la *Chronique de l'ONU* proposait un entretien avec Wendy Fitzwilliams, l'Ambassadrice itinérante du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), qui était originaire de la Trinité-et-Tobago.

15. En juin 2001, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago, le centre d'information des Nations Unies de Port of Spain et l'Institut d'hygiène du milieu des Caraïbes ont organisé une conférence sur le rôle des médias dans le développement. En août 2001, durant sa campagne de promotion en vue de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, le centre a invité le Sous-Secrétaire général au développement humain et social de la CARICOM à prendre la parole dans le cadre de sa série de conférences par des invités de marque.

B. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

16. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la CARICOM ont renforcé leur coopération dans les domaines du développement durable, des questions sociales, du dépouillement des résultats des recensements et de la science et de la technologie. La CEPALC a mis ses locaux de Santiago, de Mexico et de Port of Spain à disposition en vue de cours communs de formation du personnel de l'ONU, de la CARICOM et de l'OEA dans le cadre du développement de la coopération aux fins de l'alerte rapide et de la prévention des conflits.

17. *Développement durable.* Les secrétariats de la CEPALC et de la CARICOM renforceront leur coopération dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu en Afrique du Sud en août 2002. Ils continueront de collaborer à la mise en oeuvre nationale, régionale et internationale du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Ils poursuivront leur coopération dans le cadre de l'Initiative caraïbe pour la reconnaissance

internationale de la mer des Caraïbes comme zone spéciale de développement durable. La CEPALC a pris la direction des opérations techniques en vue du lancement de l'Initiative. Les deux secrétariats collaborent avec l'Association des États de la Caraïbe à l'élaboration d'une stratégie en vue de la poursuite de la mise au point et de la promotion de l'Initiative.

18. La CEPALC a collaboré avec l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes et le projet de planification régionale caraïbe en vue de l'adaptation aux changements climatiques planétaires, à l'élaboration d'un document sur le changement climatique et la sécurité alimentaire dans les Caraïbes, et avec le Système d'information sur l'énergie dans les Caraïbes, à l'élaboration d'un projet régional sur les sources d'énergie renouvelables. Elle a également collaboré avec l'Institut d'hygiène du milieu des Caraïbes et l'Alliance des petits États insulaires.

19. *Questions sociales/statistiques et préparation des recensements.* La CEPALC a apporté son concours et son aide logistique et technique à l'Équipe spéciale de la CARICOM chargée d'assurer la parité des sexes à tous les niveaux, y compris en vue d'une table ronde ministérielle sur l'égalité entre les sexes et le développement tenue au Guyana en octobre 2001. Elle est régulièrement représentée aux réunions sectorielles du Conseil du développement humain et social, et du Groupe de l'avenir des politiques sociales, ainsi qu'aux réunions sur la parité des sexes et les statistiques sociales de la CARICOM. À l'occasion, elle a organisé des conférences pour former des statisticiens des Caraïbes. Elle a aussi participé à la réunion commune interorganisations de la CARICOM sur la jeunesse et, en échange, invité cette dernière à participer aux travaux du Groupe consultatif chargé de son projet de bases de données statistiques sociales. Elle a coopéré avec la CARICOM en vue des enquêtes sur la population et les ménages de 2000-2001 et notamment des consultations nationales organisées en prévision de l'analyse des données de ces enquêtes. Les pays de la CARICOM ont reçu une formation à l'utilisation du logiciel Redatam mis au point par la CEPALC pour faciliter les activités de recensement.

20. *Science et technologie.* En 2000-2001, un court métrage vidéo de 20 minutes, portant sur la promotion des petites et moyennes entreprises au sein de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, et notamment le rôle de la technologie et des médias dans la vulgarisation scientifique et technologique et des

questions scientifiques locales et régionales, a été produit à l'intention de la communauté scientifique locale et des spécialistes des médias. La CEPALC a collaboré avec le secrétariat de la CARICOM à l'étude des aspects techniques de la mise en place du marché et de l'économie unique de la CARICOM, et notamment à l'élaboration des normes et des programmes d'assurance qualité. Elle a fourni ses locaux et un appui de fond en vue de la table ronde sur la vision qui doit guider les Caraïbes au cours de la nouvelle décennie, que la CARICOM a tenue en septembre 2001.

21. La CEPALC a poursuivi la réalisation des études, la préparation des exposés et l'élaboration des différents supports demandés par la CARICOM. Elle a établi des notes d'information en vue de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, qui s'est tenue au Mexique en mars 2002, et du Sommet mondial pour le développement durable, organisé en Afrique du Sud en août 2002. Elle collabore toujours avec la CARICOM lors des réunions intersecrétariats organisées par l'Association des États de la Caraïbe, dont elles sont toutes deux observateurs fondateurs et appuient et encouragent de concert les activités.

C. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

22. Le secrétariat de la CNUCED joue un rôle particulièrement actif auprès des États membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales. Il exécute des projets de modernisation et de réforme des systèmes douaniers et a perfectionné le Système modernisé de gestion informatisée des douanes (SYDONIA) dont une version améliorée (SYDONIA++) doit progressivement être introduite. En mai 2001, la CNUCED avait envoyé un spécialiste des douanes dans les Caraïbes pour coordonner et faciliter la transition entre l'ancienne et la nouvelle version du système.

23. La CNUCED a activement soutenu l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires. Elle a apporté une assistance technique à Haïti pour l'aider à devenir membre de la zone de libre-échange de la Caraïbe. Sainte-Lucie a également bénéficié d'une assistance technique dans les domaines de l'industrie manufacturière et du secteur financier extraterritorial. Elle a terminé une

enquête sur les frais d'exploitation en tant qu'éléments à prendre en considération avant d'investir dans les pays membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et à la Barbade.

D. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

24. La coopération entre le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et la CARICOM a continué de s'intensifier en 2001 et 2002 dans les domaines du contrôle des drogues et de la prévention du crime, et notamment de la lutte contre le blanchiment d'argent. En 2001, le PNUCID a aidé Antigua-et-Barbuda, la Barbade, la Jamaïque et les États membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales à mener des activités antiblanchiment d'argent notamment grâce à l'envoi de spécialistes de son Programme mondial contre le blanchiment de l'argent. Ces experts ont aidé à mettre en place des services de répression et, dans le cas de la Barbade, à créer une autorité antiblanchiment d'argent. En coopération avec le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC) et la Banque de développement des Caraïbes, le PNUCID a étudié la possibilité de créer une cellule régionale de renseignement financier au sein de l'Organisation des États des Caraïbes orientales. Il a prévu d'envoyer un expert à la Dominique, à la Grenade, à Saint-Kitts-et-Nevis et à Saint-Vincent-et-les Grenadines pour aider ces pays à se doter de leur propre cellule.

25. La CARICOM participe aux réunions sur le contrôle des drogues organisées par le Bureau régional pour les Caraïbes et aux travaux du Groupe thématique de la jeunesse que copréside le PNUCID. De son côté, le PNUCID participe aux débats des différentes réunions et instances de la CARICOM qui portent sur le contrôle des drogues, la promotion de la jeunesse, les sports, la santé et la préparation à la vie de famille. Lors d'une réunion de haut niveau sur les drogues et le crime, tenue à la Trinité-et-Tobago en décembre 2001, on a fait le point des progrès accomplis dans l'application des recommandations du Plan d'action de la Barbade sur la coopération et la coordination en matière de contrôle des drogues dans les Caraïbes. La situation dans plusieurs domaines prioritaires de la lutte contre les drogues et la criminalité ayant évolué, on a invité l'Équipe spéciale de la CARICOM sur le

crime et la sécurité à élaborer une nouvelle stratégie régionale. On a souligné qu'en dépit des progrès remarquables accomplis dans l'application du Plan d'action, le trafic illicite de drogues et les autres infractions graves demeuraient un problème majeur. L'Équipe spéciale, avec l'assistance du PNUCID, a établi un rapport et formulé des recommandations stratégiques à l'intention de la vingt-troisième Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM.

26. Le PNUCID a aidé le Mécanisme de coordination régionale de la CARICOM, notamment en formant son personnel, et à améliorer la coordination des activités de contrôle des drogues au sein du secrétariat de la CARICOM. La coopération avec le Centre pour la prévention internationale du crime du PNUCID s'est intensifiée notamment dans le cadre de l'assistance préalable à la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles. Le Centre a fourni des informations détaillées aux ministres de la justice et procureurs généraux des pays de la CARICOM réunis au Guyana en janvier 2001. Par la suite, plusieurs États des Caraïbes ont signé la Convention. D'autres ont beaucoup avancé dans le processus de ratification de la Convention qui compte désormais huit signataires parmi les pays membres de la CARICOM.

27. Comme suite à la résolution 55/188 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2000, sur la prévention et la lutte contre la corruption et le transfert illégal de fonds et le rapatriement desdits fonds dans les pays d'origine, le Secrétaire général a invité les États membres à l'informer des progrès accomplis dans l'application de ladite résolution. Deux États membres de la CARICOM lui ont répondu. Plusieurs États des Caraïbes ont répondu aux enquêtes sur l'application du Code international de conduite des agents de la fonction publique et de la Déclaration des Nations Unies contre la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales, menées par le Centre pour la prévention internationale du crime en application de la résolution 1998/21 du Conseil économique et social.

E. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

28. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a intensifié sa coopération avec

de nombreux partenaires, y compris la CARICOM dans le cadre du Partenariat pancaraïbe de lutte contre le VIH/sida lancé par cette dernière à la Barbade en février 2001. L'étroite coopération existant entre l'ONUSIDA et la CARICOM a contribué à focaliser l'attention des décideurs nationaux des Caraïbes sur le VIH/sida. Le Directeur exécutif de l'ONUSIDA a participé à la première réunion annuelle du Partenariat pancaraïbe qui s'est tenu à Sainte-Lucie en novembre 2001 et à la sixième réunion du Conseil du développement humain et social de la CARICOM tenue au Guyana en avril 2002.

29. L'ONUSIDA, le secrétariat de la CARICOM et la Commission européenne ont coopéré à l'élaboration du Partenariat tout au long d'une série de consultations, d'efforts de mobilisation politique, d'études de la situation et d'activités de coordination et de renforcement des capacités, à commencer par une évaluation de l'ampleur du problème du VIH/sida dans les Caraïbes. Une Équipe spéciale multipartenaires sur le VIH/sida présidée par la CARICOM a été créée et a mis au point un plan stratégique d'action régionale contre le VIH/sida à tous les niveaux pour les Caraïbes. Ce plan a été approuvé par les ministres de la santé et retenu comme domaine prioritaire du développement par le Groupe des Caraïbes pour la coopération dans le développement économique, qui dépend de la Banque mondiale. Les gouvernements de la CARICOM se sont engagés à accroître les ressources consacrées à la lutte contre l'épidémie, avec l'appui de la communauté internationale, et ont approuvé la création du Partenariat.

30. Le Partenariat bénéficie de la pleine participation de tous les pays des Caraïbes, de tous les bailleurs de fonds de l'ONUSIDA et des donateurs bilatéraux, et du concours d'acteurs régionaux comme le Centre d'épidémiologie des Caraïbes, le Caribbean Health Research Council, l'University of the West Indies, le Caribbean Network of People Living with HIV/AIDS, la Banque de développement des Caraïbes, etc. À ce jour, il a suscité un vaste mouvement de mobilisation politique, contribué à l'élargissement de la participation des principaux protagonistes et, comme preuve de son efficacité, conduit à une augmentation des ressources financières provenant de sources à la fois nouvelles et traditionnelles, notamment du secteur privé, au niveau de la région. Des progrès ont été accomplis dans des domaines clefs, comme le renforcement de la capacité institutionnelle et le

raccourcissement des délais de prise en charge et de traitement des personnes vivant avec le VIH/sida. En 2000-2001, le Fonds d'accélération du Programme de l'ONUSIDA a soutenu des projets nationaux et régionaux majeurs de lutte contre le VIH/sida dans les Caraïbes, à hauteur de 3 millions de dollars des États-Unis. Suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, les chefs de gouvernement des États des Caraïbes réunis aux Bahamas en juillet 2001, ont décidé de tenir compte des objectifs fixés par la Déclaration d'engagement adoptée à la session extraordinaire dans la définition de leurs priorités régionales. Le Plan stratégique d'action régionale pour les Caraïbes a été revu à la lumière des objectifs du millénaire et de la Déclaration d'engagement, et fait l'objet de la « Déclaration de Nassau ».

31. En juin 2001, la Banque mondiale a approuvé un programme de prêt, d'un montant de 155 millions de dollars en faveur des Caraïbes, pour prévenir et combattre le VIH/sida. Les premiers prêts destinés à la République dominicaine, à la Barbade et à la Jamaïque ont été approuvés et ceux de la Grenade, de la Dominique, de Saint-Kitts-et-Nevis et du Guyana sont en préparation. La Barbade a été le premier pays dans lequel la Banque mondiale a accepté de financer l'achat de médicaments antirétroviraux. L'ONUSIDA a fourni un appui vital en vue de l'élaboration et du lancement des plans d'action nationaux en faveur de l'accès aux soins et au traitement des personnes vivant avec le VIH/sida et en vue des négociations avec les sociétés pharmaceutiques, qui ont débouché sur une importante réduction du prix des médicaments. Compte tenu des normes nationales et des approches régionales novatrices en matière de lutte contre le VIH, il a aidé la CARICOM à négocier une initiative d'accès accéléré pour les Caraïbes. Il participera à l'élaboration et à la mise au point de principes directeurs à l'intention des gouvernements en vue de l'adoption de politiques permettant de faire face aux problèmes difficiles que posent l'affectation des ressources nationales aux programmes de traitement du VIH et l'égalité d'accès à des médicaments anti-VIH d'un coût abordable.

32. La consolidation du Partenariat est un défi de taille pour l'ONUSIDA, ses bailleurs de fonds et le système des Nations Unies dans son ensemble. Il faut d'urgence renforcer les capacités de gestion intersectorielle des programmes et accroître le nombre des participants de tous bords aux interventions

multisectorielles de lutte contre le VIH/sida. Les fonds continuent de faire cruellement défaut : les crédits dans le cadre des programmes actuellement consacrés à la lutte mondiale contre le sida ne s'élèvent, d'après l'ONUSIDA, qu'à 20 millions de dollars, alors que d'après une étude de l'University of the West Indies, de la Banque mondiale et de l'ONUSIDA, le coût annuel des activités de prévention et prise en charge de base devrait être de 260 millions de dollars pour les seules Caraïbes. Les Nations Unies ont un rôle critique à jouer dans la création de partenariats, la mobilisation de ressources et le renforcement des capacités en vue d'un redoublement des efforts de lutte contre le VIH/sida dans la région.

F. Programme des Nations Unies pour le développement

33. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a apporté une assistance à la CARICOM dans le cadre de projets, en particulier du projet de création d'une économie de marché unique et du Centre régional d'assistance technique pour les Caraïbes ainsi qu'un appui pour l'organisation de réunions régionales et conférences mondiales en 2001 et 2002.

34. *Économie de marché unique et Centre régional d'assistance technique pour les Caraïbes de la CARICOM.* Le PNUD a continué d'aider la CARICOM à consolider le processus d'intégration économique. Les ressources fournies ont servi à réviser le Traité de Chaguaramas et à établir neuf protocoles distincts. Le Programme a financé l'élaboration d'études portant sur la levée des restrictions nationales qui faisaient obstacle à l'application de ces instruments. En novembre 2001, il a aidé à créer le Centre régional d'assistance technique pour les Caraïbes comme suite à la décision prise en 1999 par le Conseil des ministres des finances et de la planification de la CARICOM. La CARICOM, la République dominicaine et d'autres territoires anglophones de la région, qui participent au financement du budget de fonctionnement du Centre, bénéficient de ce projet.

35. *Consultation régionale sur le financement du développement (Saint-Vincent-et-les Grenadines, décembre 2001).* À la demande de la CARICOM et en coopération avec son secrétariat, le PNUD a organisé cette consultation destinée à aider les États membres à formuler à l'échelon régional des stratégies et des

positions de principe sur des questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion finale du Comité préparatoire de la Conférence sur le financement du développement qui a eu lieu au Mexique en mars 2002. Au cours de cette consultation, des thèmes intéressant directement les Caraïbes ont été examinés, tels que la mondialisation, la formation de partenariats, les petits pays dont les économies sont vulnérables, le financement du commerce et des investissements, la coopération fiscale internationale, les apports de ressources, le degré d'endettement tolérable, l'aide publique au développement, les microentreprises, l'élimination de la pauvreté, la mise en valeur des ressources humaines et le repositionnement stratégique des économies des Caraïbes. Il importe que la CARICOM fasse mieux comprendre la nature complexe du financement du développement, harmonise les diverses conceptions et se prononce sur les grandes stratégies à adopter.

36. *Sommet régional des Caraïbes sur le tourisme (Bahamas, décembre 2001)*. Le PNUD a aidé la CARICOM, dans le cadre d'un projet de l'Organisation mondiale du tourisme, à établir une étude des problèmes critiques touchant le sous-secteur des transports aériens régionaux. Les recommandations formulées dans cette étude, en particulier celles ayant trait à la capacité d'import instantané et aux mesures d'incitation nécessaires pour développer encore le tourisme, ont joué un rôle déterminant lors des délibérations du Sommet et abouti à la décision d'élaborer un plan stratégique du tourisme dans les Caraïbes. Le PNUD aidera également la CARICOM à définir les modalités d'application du plan et à le lancer en collaboration avec les principaux partenaires des secteurs public et privé et de la société civile.

37. *Réunions et séminaire sur une politique et une stratégie régionales concernant les technologies de l'information et des communications (Antigua-et-Barbuda, mai 2002)*. Le PNUD aide la CARICOM, dans le cadre d'un projet financé par le Programme japonais d'assistance technique pour l'an 2000, à définir une politique et une stratégie régionales visant à assurer l'application des technologies de l'information et des communications au service du développement. Ce projet finance des rencontres entre des hauts fonctionnaires, des universitaires, des représentants du secteur privé et de la société civile ainsi que des partenaires de développement aux échelons régional et international, au cours desquelles l'établissement de

directives générales et d'un cadre pour la promotion et l'harmonisation des technologies de l'information et des communications ainsi que leur adoption et leur utilisation au service du développement a été examiné. Les résultats de cet examen ont été communiqués à la vingt-troisième réunion de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM, tenue au Guyana en juin 2002. Le PNUD est résolu à apporter une assistance pour l'évaluation du degré de préparation électronique, pour la formulation de politiques, stratégies, cadres législatifs et plans d'application des technologies de l'information et des communications et pour le renforcement des capacités des différents pays de la CARICOM.

38. *Séminaire régional des Caraïbes sur l'utilisation des technologies de l'information dans la gestion globale des opérations en cas de catastrophe (Jamaïque, mai 2002)*. Le PNUD a organisé ce séminaire en application de la résolution 54/96 I du 22 décembre 1999 sur l'assistance d'urgence aux pays des Caraïbes touchés par les cyclones Jose et Lenny pour aider les pays et territoires des Caraïbes à renforcer leurs capacités nationales et régionales dans les domaines de la planification préalable et de la gestion des opérations en cas de catastrophe, pour renforcer les capacités et compétences informatiques des participants et pour définir les éléments d'une stratégie d'application plus vaste dans le domaine de la gestion globale des catastrophes. Les participants ont estimé que les services météorologiques, les télécommunications, en particulier les télécommunications en cas d'urgence, les systèmes de sécurité maritime et aérienne et les opérations de planification préalable et de gestion en cas de catastrophe étaient des domaines où l'application des technologies informatiques demandaient à être améliorées. Le PNUD est résolu à assurer l'application efficace des recommandations du Séminaire.

39. *Cours de justice des Caraïbes*. Le PNUD appuie la création de la Cour en acheminant un financement provenant du Fonds d'affectation spéciale japonais pour les ressources humaines. Ce projet, élaboré conjointement avec la CARICOM, offre une formation judiciaire et un accès à l'information aux fonctionnaires de la Cour pour qu'ils puissent mettre en place des systèmes d'exploitation et de gestion de l'information et fournir un appui à la Commission des services judiciaires et juridiques. Son objectif est de sensibiliser les organes judiciaires nationaux au rôle,

aux fonctions et aux procédures de la Cour. L'exécution du projet devrait commencer dans le courant du troisième trimestre de 2002.

40. *Sommet mondial pour le développement durable (Afrique du Sud, août 2002)*. Le PNUD a aidé la CARICOM à mobiliser la participation des organisations non gouvernementales à la préparation du Sommet par l'intermédiaire d'un consultant régional. Ce consultant a apporté une contribution importante à la rencontre de la CARICOM sur la société civile : « Aller ensemble de l'avant », tenue en juillet 2002. Le PNUD, principalement dans le cadre de son Programme/Fonds d'affectation spéciale Capacité 21, a aidé les pays des Caraïbes à faire le point des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans les efforts visant à assurer un développement durable, en particulier la mise en oeuvre d'Action 21. Il a tenu à la Barbade en décembre 2001 un atelier régional qui a défini certains problèmes critiques aux échelons national, régional et mondial qu'il fallait examiner plus avant pour créer un environnement plus propice au développement durable, et a conduit à l'élaboration au niveau national de programmes de travail détaillés en prévision du Sommet. Le PNUD a organisé à la Jamaïque en mai 2002 une table ronde mondiale au cours de laquelle la vulnérabilité des petits États en développement insulaires a été examinée et des mécanismes permettant de forger des partenariats ont été étudiés. L'un des principaux résultats de cette table ronde a été la définition et la formulation d'activités du « type 2 » visant à rendre les États mieux à même de réduire et de surmonter leur vulnérabilité économique, sociale et environnementale et d'améliorer leur aptitude à résister aux chocs économiques, sociaux et environnementaux venant de l'extérieur et à se rétablir.

G. Programme alimentaire mondial

41. Le Programme alimentaire mondial (PAM) coopère avec plusieurs États membres de la CARICOM dans le cadre de projets de développement, d'activités de planification et d'opérations en cas d'urgence. Apportant une assistance à plus de 200 000 bénéficiaires en Haïti, le PAM mène des activités de développement liées à la santé et à la nutrition, à l'alimentation scolaire et à la production alimentaire. En 2001, il a fourni une aide à plus de 4 000 victimes du cyclone Iris au Belize. Dans le cadre de la préparation, de la planification et des interventions en

cas d'urgence, le PAM a mis en place des évaluations de la capacité logistique au Belize, en Haïti et à la Jamaïque. Ces évaluations contiennent des informations indispensables pour faciliter une intervention efficace en cas d'urgence. En 2002, des évaluations de cette nature étaient prévues pour la Grenade, le Guyana, le Suriname et la Trinité-et-Tobago.

H. Programme des Nations Unies pour les établissements humains

42. La CARICOM s'est engagée à appuyer l'organisation de campagnes mondiales des Nations Unies sur la sécurité d'occupation et une meilleure gouvernance dans les zones urbaines, coordonnées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Un descriptif de projet qui servira de base à la coopération future entre la CARICOM et ONU-Habitat est actuellement à l'étude.

I. Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

43. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme coopère étroitement avec la CARICOM dans l'application de sa stratégie régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. En novembre 2001, le Haut Commissariat a désigné au siège de la CEPALC un représentant régional chargé d'améliorer la coopération avec les organismes régionaux de promotion et de protection des droits de l'homme. En décembre 2001, des experts ont participé à une séance de réflexion sur la stratégie régionale du Haut Commissariat, qui devait permettre d'identifier les principaux problèmes relatifs aux droits de l'homme, de définir les domaines d'action prioritaires compte tenu du Cadre de Quito pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme et de proposer des moyens plus efficaces de renforcer la coopération avec les institutions régionales et d'autres partenaires stratégiques, y compris la société civile.

44. Les experts ont vivement recommandé au Haut Commissariat de tenir compte de la diversité des situations régionales, qui exigeait que l'on mette particulièrement l'accent sur les spécificités de chaque pays, en particulier des pays anglophones des Caraïbes,

et d'élaborer des programmes de coopération répondant à leurs besoins particuliers. Ils lui ont recommandé de travailler en collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment la CARICOM. Par la suite, le Haut Commissariat a organisé à la Barbade en mai 2002 une consultation avec les pays anglophones des Caraïbes, à laquelle le secrétariat de la CARICOM a participé en tant que partenaire principal. Cette consultation a permis de faire mieux connaître la situation des droits de l'homme dans les pays anglophones des Caraïbes, d'identifier des partenaires et programmes ainsi que les besoins et obstacles en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Le Haut Commissariat définira, dans le cadre de sa stratégie régionale, une approche spécifique pour les pays anglophones des Caraïbes dans un cadre commun avec ses partenaires, en vue d'assurer plus efficacement la promotion et la protection des droits de l'homme. Il examine actuellement un cadre de coopération avec la CARICOM.

J. Université des Nations Unies

45. L'Université des Nations Unies a mené des activités de recherche et de renforcement des capacités dans les États membres de la CARICOM et en collaboration avec eux.

K. Organisation internationale du Travail

46. L'Organisation internationale du Travail (OIT) et la CARICOM coordonnent leurs politiques relatives à l'emploi, en particulier au marché du travail, dans le cadre du marché et de l'économie uniques de la CARICOM, et à la libre circulation des travailleurs, qui y est associée. La CARICOM a pour habitude de réunir les représentants des travailleurs lors des réunions sous-régionales organisées ou parrainées par l'OIT. Les comptes rendus de ces réunions sont mis à la disposition des participants aux réunions ministérielles du Conseil pour le développement humain et social de la CARICOM, auxquelles l'OIT est conviée. La CARICOM assure la coordination dans d'autres domaines qui intéressent l'OIT, notamment sa représentation au sein du Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT), les positions politiques des Caraïbes et le choix de pays pilotes sur

certain points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail.

47. L'OIT a intensifié sa collaboration avec la CARICOM sur le volet travail de l'intégration panaméricaine, en particulier dans les activités préparatoires et le suivi de la Conférence des ministres du travail de l'Organisation des États américains (OEA), qui s'est tenue au Canada en octobre 2001. La CARICOM a coordonné la formulation des positions politiques régionales devant figurer dans la Déclaration de la Conférence tandis que l'OIT fournissait un apport technique, présentait des études sur les questions d'emploi dans les Caraïbes et finançait la participation de représentants des Caraïbes aux réunions préparatoires. Le secrétariat de la CARICOM participe à la plupart des réunions sous-régionales de l'OIT. Les deux organisations se tiennent mutuellement informées de leurs activités en échangeant régulièrement des informations. La CARICOM reçoit les publications du Bureau de l'OIT dans les Caraïbes.

48. L'OIT est un membre actif du Partenariat pancaraïbe de lutte contre le VIH/sida de la CARICOM et a aidé à formuler une proposition présentée au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. La CARICOM participe aux travaux du Comité consultatif sur le projet de systèmes d'information sur le marché caraïbe du travail. La coopération entre l'OIT et la CARICOM s'intensifiera sur la question de la libre circulation des travailleurs, notamment grâce à l'établissement de normes et de systèmes professionnels communs pour la reconnaissance des diplômes; à la création d'un système sous-régional d'information sur le marché du travail; et à l'étude de la question des droits des travailleurs migrants et de leur famille à l'intérieur de la CARICOM. Les deux organisations se sont déjà entendues pour organiser une réunion commune et coopérer dans le cadre de la recherche sur ce thème.

L. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

49. En 2001 et 2002, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a continué de privilégier l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté; la gestion des ressources environnementales et naturelles; la lutte contre les catastrophes et l'atténuation de leurs effets et les politiques et planification sectorielles visant à

surmonter les difficultés que présentent la libéralisation des échanges et la mondialisation. Elle poursuit la mise en oeuvre de 70 projets nationaux et de 13 projets régionaux d'un coût total de 23,6 millions de dollars, dans les États de la CARICOM. Trente-quatre de ces projets ont été approuvés pendant la période considérée. Parmi les principaux projets régionaux figurent l'élaboration du Programme spécial pour la sécurité alimentaire du Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (CARIFORUM) et le Programme d'éradication de la tique *Amblyomma variegatum* chez le bétail. Sur les dix pays des Caraïbes qui participent au programme antitique, quatre ne sont plus considérés infestés et deux autres devraient rejoindre leurs rangs d'ici à la fin de 2002.

50. La FAO a apporté une assistance technique en vue du développement agricole et appuyé la mise en oeuvre du Programme de rénovation régionale de l'agriculture de la CARICOM en apportant notamment son concours financier et autre à des réunions, des ateliers et des stages de formation pour les États des Caraïbes dans les domaines suivants : pêcheries, sylviculture, vulgarisation, diversification de l'agriculture, techniques commerciales, protection phytosanitaire, gestion de programme, nutrition, normes de produits et systèmes d'information géographique. Elle a également contribué au bon fonctionnement des commissions et des groupes de travail régionaux, notamment la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest et la Commission phytosanitaire pour les Caraïbes, de même qu'à l'élaboration de projets et à la conduite d'analyses sous-sectorielles par le biais de conseils aux gouvernements. Elle a participé aux travaux du Comité des organismes chefs de file chargé de la mise en oeuvre du Programme de rénovation régionale, ainsi qu'à plusieurs réunions thématiques du mécanisme régional de négociation de la Communauté des Caraïbes, de la Banque de développement des Caraïbes, de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes et le Conseil pour le commerce et le développement de la CARICOM. Son personnel a assuré une formation à l'application des décisions de l'Organisation mondiale du commerce.

M. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

51. *Éducation.* L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) poursuit sa coopération avec la CARICOM dans le cadre de l'initiative Éducation pour tous. Cette coopération a conduit à une évaluation régionale de l'éducation et à la formulation d'un plan d'action des Caraïbes pour l'initiative, que les ministres de l'éducation et les parties prenantes ont décidé d'appliquer entre 2000 et 2015. Le Bureau des Caraïbes de l'UNESCO est chargé d'assurer la coordination de l'action régionale en faveur du plan. La CARICOM, par l'intermédiaire de son Groupe pour le développement des ressources humaines, a activement participé à toutes les activités entreprises. Le Groupe, qui est membre de l'équipe de surveillance pour les initiatives nationales et régionales en matière d'éducation pour tous, a représenté les Caraïbes à la réunion de haut niveau qui s'est tenue à Paris en octobre 2001. L'UNESCO aide actuellement certains pays des Caraïbes à formuler des plans d'action nationaux pour l'éducation pour tous dans la perspective de la réalisation des objectifs de Dakar 2000. Un atelier régional tenu à la Trinité-et-Tobago a contribué à renforcer les capacités des ministères de l'éducation à formuler de tels plans. Le secrétariat de la CARICOM a participé à l'atelier, tout comme l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO).

52. *Culture.* En 2000, la CARICOM et l'UNESCO ont mis en chantier un programme de développement, intitulé « Focus on the Caribbean » (Priorité aux Caraïbes), dans le cadre duquel elles ont lancé plusieurs projets mettant en avant l'histoire et la culture de la région des Caraïbes. Une exposition itinérante, intitulée « Caribbean people : tapestry of the past, fabric for the future » (Peuples des Caraïbes : tapisserie du passé, tissu de l'avenir), a été présentée. Les autres projets portaient sur les domaines suivants : vulgarisation scientifique et technologique; planification préalable aux catastrophes; renforcement des établissements d'enseignement supérieur et des réseaux interétablissements; création de centres communautaires de communication et d'information multimédias; promotion des initiatives culturelles; promotion d'une culture de la paix (changer la culture des salles de classe); prévention du VIH/sida par la

culture et la communication; préservation du patrimoine culturel; élimination de la barrière de la langue. La mise en oeuvre du programme se terminera fin 2002.

53. Le Conseiller de l'UNESCO pour la culture dans les Caraïbes est membre du Conseil consultatif et du Comité régional du Festival des arts des Caraïbes (CARIFESTA), deux organes créés par la CARICOM afin de promouvoir les activités culturelles dans la région et d'offrir des services consultatifs en la matière. Le prochain CARIFESTA se tiendra au Suriname en 2003.

54. *Communication.* Le Conseiller régional de l'UNESCO pour la communication dans les Caraïbes, en poste à la Jamaïque, a coopéré étroitement avec le Groupe de la communication et de l'information de la CARICOM, principalement à titre consultatif, et a participé à des projets régionaux concernant la presse écrite et parlée. Le projet de création d'une chaire UNESCO, qui a pour objectif de faire du Centre d'études en communication de l'University of Guyana un « centre d'excellence » en lui donnant de nouveaux moyens technologiques et en améliorant l'exécution de ses programmes, a reçu l'appui de la CARICOM. L'UNESCO a participé au séminaire sur une politique et stratégie régionales concernant les technologies de l'information et des communications, tenu à Antigua-et-Barbuda (voir par. 37). Elle appuie le développement des technologies de l'information et des communications, en particulier dans le contexte de la promotion de l'accès universel à « l'information pour tous », et y participe activement.

55. *Priorités intersectorielles pour l'épanouissement des jeunes.* La CARICOM a entamé l'examen des priorités régionales en vue de l'épanouissement des jeunes afin de mieux cerner les problèmes auxquels se heurtent ceux qui essaient de faire face à la crise que traverse la jeunesse caraïbe, de façon à accroître l'effet de synergie entre les programmes en faveur des jeunes, et éviter ainsi les doubles emplois, d'optimiser les ressources techniques et financières limitées qui leur sont affectées, accomplir des progrès notables dans la mise au point d'un programme d'action intersectoriel pour l'épanouissement des jeunes et favoriser la participation systématique des intéressés à la formulation des politiques et programmes régionaux. Le Bureau des Caraïbes de l'UNESCO a récemment participé à une réunion de la CARICOM sur cette initiative (la Barbade). Il mise sur l'autonomisation des

jeunes, comme moyen de garantir leur pleine intégration à la société – sur un pied d'égalité – et à la renforcer. L'UNESCO continuera d'apporter son appui à l'action de la CARICOM, surtout en faveur de l'éducation pour la prévention du VIH/sida.

N. Organisation de l'aviation civile internationale

56. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) coopère avec la CARICOM dans le domaine technique. Grâce à son programme « TRAINAIR », elle contribue au renforcement des capacités de l'École de l'aviation civile de la Barbade, afin de lui permettre de devenir membre à part entière de ce programme et de dispenser des programmes de formation efficaces et rentables, conformes aux critères technologiques et opérationnels de l'aviation civile moderne. L'OACI et l'OEA se sont engagées à réaliser deux projets dans les Caraïbes : le premier vise à renforcer les capacités de l'autorité sous-régionale de surveillance de la sûreté en vol et du groupe de la sûreté de l'aviation dans la Communauté des Caraïbes, à soutenir ses activités et à réglementer et contrôler le respect des normes opérationnelles et de navigabilité par les transporteurs aériens immatriculés dans la région; le deuxième a pour objectif de fournir un appui technique aux programmes de formation des ressources humaines dans le secteur de l'aviation civile. En aidant à améliorer les capacités et les compétences, il permettra d'accroître l'efficacité et la rentabilité du transport aérien régional.

57. L'OACI a participé à la dixième réunion des directeurs techniques de l'aviation civile qui s'est tenue en Jamaïque, en février 2002. Lors de cette réunion, elle a annoncé qu'un mémorandum d'accord sur la coopération technique avait été signé avec l'OEA pour aider les États et les territoires des Caraïbes à mettre en place un groupe régional de contrôle de la sûreté. L'OACI continue de fournir une aide tant technique que financière ainsi que des consultants et autres services par l'intermédiaire de sa Direction de la coopération technique pour renforcer les capacités de ses États et territoires dans le domaine de l'aviation civile.

O. Organisation maritime internationale

58. La CARICOM et l'Organisation maritime internationale (OMI) collaborent en vue de définir et de mettre en oeuvre des activités de coopération conjointes, notamment dans le domaine du transport maritime. Des progrès considérables ont été réalisés grâce au projet OMI/PNUD de renforcement de l'efficacité de l'administration maritime dans les Caraïbes. Lancé en 2000, il devrait être achevé en 2003. Un conseiller régional en sécurité maritime a été nommé pour inciter à accroître les capacités dans ce domaine, en évaluant tant leur efficacité que leurs limites avant de formuler des plans d'action maritimes aux échelons national et régional, en fournissant des conseils techniques et en réalisant toute autre activité de coopération technique. Le conseiller a élaboré un règlement d'application technique et une législation maritime type pour la région des Caraïbes et il a organisé neuf ateliers de formation régionaux qui ont réuni plus de 300 participants, lesquels portaient sur divers aspects de la sécurité maritime, de la protection du milieu marin et de l'amélioration du trafic maritime.

59. Le Centre régional d'information d'urgence et de formation sur la pollution marine de l'OMI a continué de soutenir tous les États insulaires et les territoires de la région des Caraïbes en matière de protection du milieu marin. Il collabore étroitement avec le Conseiller régional en sécurité maritime de l'OMI pour en faire respecter les textes réglementant la sécurité maritime, la prévention de la pollution marine par les navires ainsi que la lutte contre celle-ci, faire appliquer la législation maritime et faciliter le trafic tant maritime que portuaire. Il fournit des conseils sur l'élaboration de la législation relative au milieu marin, la création et la modernisation de moyens pour prévenir la pollution marine et la combattre, la formulation de plans d'urgence, la formation du personnel d'intervention et la promotion de la coopération sectorielle et régionale en matière de protection du milieu marin.

60. À la suite des événements du 11 septembre 2001, l'OMI a procédé à un examen d'urgence de tous ses mécanismes de prévention et de répression des actes illicites, notamment du terrorisme, qui peuvent porter atteinte à la sûreté et à la sécurité du trafic maritime et portuaire. Cet examen débouchera sur la tenue d'une conférence sur la sécurité maritime en décembre 2002, qui adoptera des mesures contraignantes en matière de

prévention et de répression de ces actes, telles que l'évaluation des conditions de sécurité pour certains types de navires et d'installations portuaires, la désignation de responsables de la sécurité à bord et à terre, leur formation et l'installation d'équipements de sécurité à bord de certains navires. Dans le même temps, elle a lancé un programme mondial de coopération technique sur la sécurité maritime et portuaire afin d'aider les pays en développement à élaborer des mesures de sécurité et des infrastructures adaptées. Il s'agit essentiellement d'un programme de renforcement des capacités visant à accroître la sensibilisation dans le domaine de la sécurité maritime, à contribuer à l'application des règles de sécurité de l'OMI, actuellement en vigueur, et à préparer les États à appliquer efficacement le nouveau régime de réglementation qui devrait découler de la Conférence. Elle a préparé un atelier de formation pilote et une session de formation est prévue dans les Caraïbes en 2003.

61. En 2002-2003, l'OMI participera à des activités de formation supplémentaires dans la région. Un cours destiné aux nouveaux inspecteurs maritimes sera dispensé pour garantir la mise en oeuvre efficace du Mémorandum d'accord des Caraïbes sur le contrôle par l'État du port. Quatre ateliers régionaux destinés aux administrateurs principaux et aux inspecteurs maritimes seront organisés pour les informer des nouvelles réglementations de l'Organisation. Un séminaire régional sur la recherche et le sauvetage maritimes et les opérations de secours est prévu. L'OMI aidera à l'établissement et à la révision des plans d'urgence nationaux pour la Barbade, le Belize, la Grenade et le Suriname. Un cours régional à l'intention des commandants sur place lors des interventions d'urgence contre la pollution marine et deux ateliers régionaux destinés aux instructeurs dans ce domaine sont prévus. Elle envisage également d'organiser un cours régional sur les techniques de levée de la vulnérabilité de l'environnement et de préparer une étude régionale sur l'évaluation et la gestion des risques de pollution par les hydrocarbures, suivi d'un atelier régional et d'un projet pilote au Belize.

P. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

62. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) soutient et renforce les capacités nationales des pays des Caraïbes dans le domaine de la propriété intellectuelle par l'intermédiaire de son programme de développement de la coopération. Pour la période à l'examen, l'OMPI a axé sa stratégie sur la consolidation des aspects relatifs à la propriété intellectuelle tant du point de vue juridique et de l'information que des recommandations au niveau ministériel. Les missions de programmation ont identifié les besoins particuliers à l'échelon local, compte tenu des critères culturels, sociaux et économiques et des intérêts en matière de commerce, d'investissement et d'échanges de chaque pays. Des consultations ont été entreprises avec des autorités gouvernementales pour définir des objectifs à long terme et des activités économiquement rationnelles en vue de créer des capacités locales suffisantes pour relever les défis actuels et à venir dans le domaine de la propriété intellectuelle, aux niveaux national et régional.

63. L'OMPI a apporté son concours aux États des Caraïbes dans le domaine des droits de propriété industrielle et d'auteur ainsi que des droits connexes en renforçant les politiques et les cadres juridiques nationaux par la prestation de services de conseils sur la modernisation des lois, notamment sur leur élaboration, pour garantir leur conformité aux obligations découlant des traités et en contribuant au renforcement des institutions par la formulation de programmes de coopération, conçus en collaboration avec les autorités nationales, pour améliorer la gestion et l'exploitation de la propriété intellectuelle en vue de servir les intérêts nationaux. Elle a accru l'efficacité des systèmes de propriété intellectuelle par l'application effective des droits y relatifs. Elle a intensifié la coopération entre les pays membres de l'OEAO et de la CARICOM, notamment pour ce qui est de la gestion collective des droits d'auteur et des droits connexes.

64. L'OMPI a invité des hauts responsables des États des Caraïbes à assister à des cours de formation, des séminaires, des ateliers et autres activités organisées par son Académie mondiale et son Bureau pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle a tenu des réunions d'information et des consultations à

l'intention de responsables gouvernementaux, de négociateurs et de cadres supérieurs du secteur privé sur des questions d'actualité, y compris le commerce électronique et la propriété intellectuelle et elle a conçu un système régional de gestion collective des droits d'auteur et des droits connexes, essentiellement orienté sur le renforcement des capacités nationales en vue de mettre en place des sociétés de gestion collective, le cas échéant, en fonction de leurs besoins en termes d'organisation, d'automatisation, de mise en valeur des ressources humaines, d'information et d'éducation du public.

Q. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

65. À l'issue de la deuxième réunion générale entre les représentants du système des Nations Unies, de la CARICOM et des ses organismes associés, qui s'est tenue à Nassau, en mars 2000, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a mené des négociations avec la CARICOM sur un accord régissant les relations et portant sur plusieurs domaines concrets et spécifiques de coopération technique entre les États des Caraïbes. L'accord est prêt pour signature, dès que possible, par les chefs de secrétariat de la CARICOM et de l'ONUDI. En vertu de ses clauses, les deux organisations intensifient leur coopération en matière de gestion de l'environnement et des eaux et de technologies non polluantes, en vue de la création éventuelle d'un centre régional et/ou national pour une production moins polluante. Les consultations entre l'ONUDI et l'Institut de l'hygiène du milieu des Caraïbes ont progressé quant à la création d'un centre régional de gestion de l'environnement pour les Antilles orientales, qui serait financé au moyen de fonds à des fins déterminées versés par des donateurs ou d'un fonds d'affectation spéciale.